

31 juillet 1951 en comparaison de 112,200,000 boisseaux, un an plus tôt. On estime que les approvisionnements globaux de blé canadien pour la campagne agricole 1951-1952 (report du 31 juillet 1951, plus la récolte de 1951) se sont établis à 741,900,000 boisseaux. Le 31 juillet 1952, le report accuse une autre augmentation bien que les stocks soient bien au-dessous du niveau observé à la fermeture des campagnes agricoles 1940-1941 à 1943-1944, alors que les reports de stocks sont passés de 357 à 595 millions de boisseaux.

1.—Production, importations, exportations et consommation domestique de blé et de farine de blé, campagnes terminées le 31 juillet, années 1945-1952

(Millions de boisseaux)

Détail	1945-1946	1947-1948	1948-1949	1949-1950	1950-1951	1951-1952
Report, 1 ^{er} août.....	258.1	86.1	77.7	102.4	112.2	189.2
Production.....	318.5	341.8	386.3	371.4	461.7	552.7
Importations.....	0.1	0.8	0.3	1	1	1
Total, stocks.....	576.7	428.7	464.3	473.8	573.9	741.9
Exportations.....	343.2	195.0	232.3	225.1	241.0	356.6
Consommation domestique.....	159.9	156.0	129.6	136.5	143.7	173.1
Total, écoulement.....	503.1	351.0	361.9	361.6	384.7	529.7
Report, 31 juillet.....	73.6	77.7	102.4	112.2	189.2	212.2

¹ Moins 50,000 boisseaux.

Dispositions sur les prix et les ventes.—Depuis le 1^{er} août 1949, le gros des exportations canadiennes de blé s'est fait conformément à l'Accord international sur le blé*. Cet accord pourvoyant à la reconnaissance des accords de ventes précédents entre les pays signataires, le Conseil international du blé a enregistré la plus grande partie du blé fourni par le Canada au Royaume-Uni en 1949-1950, dernière année de la mise en vigueur de l'Accord anglo-canadien sur le blé. Toutefois, ces ventes sont demeurées soumises aux stipulations de l'Accord anglo-canadien sur le blé de 1949-1950, pour ce qui est des prix. Au cours de cette dernière année, le prix sur le marché intérieur et le prix déterminé par l'Accord anglo-canadien sur le blé étaient de \$2, plus 6 cents par boisseau de frais d'administration (5 cents jusqu'au 30 septembre), pour le blé n° 1 du Nord, en entrepôt à Fort-William, Port-Arthur ou Vancouver. Le prix arrêté pour les pays soumis à l'Accord international sur le blé a été, au maximum, de \$1.80 par boisseau et cela, du début de la campagne agricole au 1^{er} août 1949 et jusqu'à la dévaluation du dollar canadien, le 19 septembre 1949. Après la dévaluation, le prix a été porté à \$1.98 le boisseau et il est demeuré stationnaire jusqu'à la fin de la campagne agricole. Au début de la campagne agricole on a imposé une taxe d'administration de 5 cents le boisseau mais le 13 décembre on a aboli cette surcharge. Les prix de la classe II, déterminés pour le blé vendu aux pays qui n'étaient pas partie à l'Accord international sur le blé, ont varié entre le minimum de \$2.04 le boisseau, le 16 août, et le maximum de \$2.41,

* On trouvera les grandes lignes de l'Accord aux pp. 884-885 de l'Annuaire de 1950.